



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 28 mai 2021

## **INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE : LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION**

Depuis novembre 2020, la France a été confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène majeur avec plus de 400 foyers en élevage, dans le Sud-ouest mais également sur le reste du territoire, ainsi que plusieurs cas dans la faune sauvage.

Aujourd'hui, la situation sanitaire s'améliore en France comme dans les pays voisins ; le niveau de risque influenza aviaire vis-à-vis de la faune sauvage a été abaissé à "négligeable" par un arrêté ministériel du 27 mai 2021.

A compter du 28 mai 2021, les mesures de restrictions sanitaires qui s'appliquaient depuis l'automne sont levées sur l'ensemble du territoire :

- la claustration des oiseaux ou leur mise sous filets n'est plus obligatoire ;
- les rassemblements d'oiseaux ne sont plus interdits ;
- les transports et les lâchers de gibiers à plumes ne sont plus interdits.

Le respect des règles de biosécurité demeure obligatoire pour les éleveurs de volailles professionnels et pour les particuliers détenteurs de basses-cours dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire. Une mortalité anormale de volailles doit également être déclarée à un vétérinaire.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet du ministère de l'agriculture à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

La surveillance des mortalités d'oiseaux sauvages se poursuit et la découverte de cadavres d'oiseaux sauvages doit être signalée à l'Office français de la biodiversité (OFB) - Service départemental du Finistère - au 02 98 82 69 24 ou par mél à l'adresse [sd29@ofb.gouv.fr](mailto:sd29@ofb.gouv.fr) ou la fédération de la chasse au 02 98 95 85 35.

## **Contact presse**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

